



Conseil économique et social

Distr. générale
5 janvier 1998
Français
Original: anglais

Commission de la condition de la femme

Quarante-deuxième session

2-13 mars 1998

Points 3 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes : questions et tendances nouvelles
et approches novatrices des problèmes qui ont
des répercussions négatives sur la condition
de la femme ou sur l'égalité entre les sexes**

Les nouveaux problèmes relatifs aux femmes âgées et aux systèmes de protection

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Les conférences et les instances des Nations Unies se préoccupent de la situation des femmes âgées depuis plus de 30 ans. La première conférence qui ait abordé cette question fut la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme, tenue en 1975 à Mexico. La Conférence a recommandé que des études spéciales soient consacrées à la situation des femmes âgées ou handicapées¹. En 1980, la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, tenue à Copenhague, avait également cette question à son ordre du jour. Elle a recommandé qu'une attention spéciale soit accordée aux problèmes que connaissent les femmes âgées dans la société². En 1982, l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, qui a adopté le Plan d'action international sur le vieillissement, a reconnu que la majorité des personnes âgées étaient des femmes et a recommandé qu'une attention particulière soit consacrée à leur situation³.

2. En 1986, la Commission de la condition de la femme a examiné un rapport du Secrétaire général portant sur le statut et la situation des femmes âgées dans leur société (E/CN.6/1986/10). La Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, organisée en 1985 à Nairobi (Kenya), a également examiné la question des femmes âgées. Les Stratégies prospectives de Nairobi pour la promotion de la femme mettent en évidence un certain nombre de sujets de préoccupation qui concernent plus particulièrement les femmes âgées, notamment l'espérance de vie plus longue des femmes, leur situation économique et les soins de santé particuliers dont elles peuvent avoir besoin⁴.

3. En 1992, la Commission de la condition de la femme a adopté la résolution 36/4, portant sur l'intégration des femmes âgées dans le développement⁵. Dans cette résolution, la Commission souligne que les mesures envisagées en vue de l'amélioration de la situation des femmes doivent tenir compte de toutes les étapes de la vie et que les femmes âgées apportent une contribution importante au développement

* E/CN.6/1998/1.

4. Le Programme d'action de Beijing, adopté lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes organisée en 1995, témoigne également d'un souci du sort des femmes âgées. Les recommandations formulées par la Conférence tiennent compte du cycle de vie et font expressément référence aux «femmes à toutes les étapes de la vie»⁶. Les gouvernements ont reconnu que les hommes et les femmes avaient différents rôles dans la société et qu'ils avaient donc des intérêts et des besoins différents. Les politiques ne tenant pas compte de cet état de choses avaient tendance à être défavorables. À la Conférence, les gouvernements se sont engagés à fonder leurs politiques et programmes sur une analyse approfondie des besoins spéciaux des hommes et des femmes, afin de garantir que les deux sexes en retirent des avantages équivalents.

5. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 41/2 de la Commission, portant sur les femmes âgées, les droits de l'homme et le développement⁷. Dans cette résolution, la Commission a décidé d'examiner la condition des femmes âgées et de faire des recommandations de fond à ce sujet à sa quarante-deuxième session, au titre d'un point de l'ordre du jour intitulé «Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes : questions nouvelles, tendances et approches novatrices des problèmes qui ont des répercussions négatives sur la condition de la femme ou sur l'égalité entre les sexes». Par ailleurs, la Commission a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa quarante-troisième session, en vue de l'Année internationale des personnes âgées, un rapport sur les principaux problèmes d'intérêt mondial touchant l'impact différent sur les hommes et les femmes du vieillissement de la population. L'objectif du présent rapport est de fournir des éléments à partir desquels la Commission pourra examiner la situation des femmes âgées et faire des recommandations à ce sujet. Les débats de la Commission sur ce sujet contribueront également aux préparatifs de l'Année internationale des personnes âgées qui sera célébrée en 1999.

6. Le rapport s'intéresse particulièrement aux services de protection des personnes âgées, qui incluent à la fois l'aide financière aux personnes âgées qui ne disposent pas d'un revenu régulier et l'appui psychosociologique et l'assistance dans la vie de tous les jours aux personnes âgées dépendantes. Le rapport donne un aperçu des nouveaux problèmes qui se posent et de l'évolution de la structure des soins apportés. Il insiste également sur la situation des femmes âgées et propose des politiques et des programmes sexospécifiques pour tenir compte des différences. À ce jour, très peu de recherches ont été consacrées à la façon dont les hommes et les femmes sont différemment touchés par l'évolution de la structure des soins. Il faut encore procéder à une analyse par sexe de la situation

des personnes âgées. Afin d'examiner ce nouveau domaine, la Division de la promotion de la femme a organisé conjointement avec la Division des politiques sociales et du développement social du Secrétariat de l'ONU, la réunion du groupe d'experts sur les dimensions sexospécifiques des soins et les personnes âgées, qui s'est tenu à Malte du 30 novembre au 2 décembre 1997. Les recommandations particulièrement pertinentes de la Réunion sont incluses dans le présent rapport.

II. Soins et assistance aux personnes âgées : disparités entre sexes

7. Le vieillissement de la population mondiale est l'une des caractéristiques majeures du XXe siècle, et il sera encore plus marqué au XXIe siècle. En 1990, près d'un demi milliard de personnes étaient âgées de plus de 60 ans; en 2030, ce nombre aura triplé pour atteindre 1,4 milliard. Cette augmentation se produira principalement dans les pays en développement, plus de la moitié en Asie, et plus d'un quart rien qu'en Chine⁸. Dans la plupart des pays, les personnes âgées sont en grande majorité des femmes.

8. La majorité des personnes âgées sont en bonne santé et actives. Il leur faut des possibilités d'être productifs et de mener une vie enrichissante. Toutefois, au sein de la population des plus de 60 ans, les personnes âgées de plus de 75 ans (les personnes «très âgées») sont le groupe qui augmente le plus rapidement. La différence de l'espérance de vie entre hommes et femmes augmente avec l'âge; près de deux tiers des personnes très âgées sont des femmes. Bien que nombre d'entre elles soient indépendantes, à cet âge-là les soins et l'assistance dans la vie quotidienne deviennent plus importants.

9. La plupart des sociétés des régions en développement comptent exclusivement sur la famille élargie, ce qui signifie généralement des femmes, pour prendre en charge les personnes âgées dépendantes. Toutefois, les sociétés développées disposent souvent de systèmes publics d'assurance vieillesse et maladie. Le vieillissement de la population et la moindre disponibilité des membres de la famille accroissent la demande de services de soins pour les personnes âgées. Les problèmes que rencontrent ces services diffèrent dans les pays qui ont des systèmes d'aide informels et formels, mais il y a quelques points communs.

A. Pays disposant de systèmes de protection traditionnels

10. Dans la plupart des pays, les personnes âgées dépendantes sont aidées par des membres de leur famille élargie. En 2030, plus de 75 % de la population âgée du monde habitera dans ce que l'on appelle aujourd'hui des «pays en développement». Les systèmes traditionnels de protection des personnes âgées font face à de graves problèmes. La population des pays en développement vieillit beaucoup plus vite que celle des pays industrialisés. En France, il a fallu 140 ans pour que la proportion de personnes âgées double de 9 à 18 %; il a fallu 86 ans en Suède et 45 ans au Royaume-Uni pour le même résultat. En Chine, cela ne prendra que 34 ans et 22 ans au Venezuela. L'augmentation de pourcentage de la population âgée est due à la baisse des taux de fécondité et à une augmentation de l'espérance de vie. Les taux de fécondité ont baissé plus récemment et plus rapidement dans les pays en développement que dans les régions industrialisées. Dans certains pays non occidentaux, le taux de fécondité est désormais au niveau de remplacement, voire inférieur, c'est par exemple le cas en Chine, en Thaïlande, en République de Corée et dans de nombreux pays des Caraïbes⁹. Cette évolution de la pyramide des âges fait qu'il y a moins de jeunes susceptibles de fournir un appui aux membres âgés de leur famille qui sont dépendants.

11. Par ailleurs, le déclin de valeurs traditionnelles a augmenté la pression s'exerçant sur les systèmes traditionnels de protection des personnes âgées. Les sociétés traditionnelles témoignent souvent un grand respect aux personnes âgées qui sont considérées comme les gardiens de la sagesse collective et qui contrôlent certaines ressources. Cela leur a permis de protéger leur bien-être et leur autonomie. Toutefois, de nombreux pays en développement ont désormais entamé un processus de modernisation et d'industrialisation, qui amoindrit souvent le statut que les hommes et femmes âgés avaient dans les sociétés traditionnelles. Les sociétés modernes ont tendance à privilégier la réussite économique plus que les valeurs traditionnelles. Les notions de valeurs traditionnelles ou sacrées sont souvent inappropriées dans les sociétés modernes. Cela sape le fondement même des ressources traditionnelles des personnes âgées. Dans les sociétés agraires, les personnes âgées constituent un actif économique, mais une société industrialisée moderne associe le grand âge à une fonction économique diminuée. En conséquence, de nombreuses personnes âgées ont perdu leur statut privilégié et sont parfois considérées comme un fardeau pour leur famille et pour la société¹⁰.

12. L'urbanisation est un autre phénomène qui a affaibli les solidarités traditionnelles au détriment des personnes âgées. La population mondiale vivant dans les villes a plus que doublé entre 1950 et 1975, et elle a encore augmenté de 55 %

entre 1975 et 1990. Au début des années 90, 45 % de la population mondiale vivait dans des zones urbaines. Dans les pays en développement, la population urbaine augmente de 4 % par an, soit beaucoup plus vite que dans les pays industrialisés (1 %) ¹¹. Ce sont pour la plupart les jeunes qui quittent leur village pour aller travailler dans les villes. Ils y travaillent souvent dans le secteur structuré et n'ont souvent aucun moyen de s'occuper de leurs parents. Cette situation est aggravée par le fait que les femmes, qui sont les principales sources d'aide, entrent sur le marché du travail en nombre croissant. Par ailleurs, les conditions de logement dans les villes ne permettent pas de regrouper les familles élargies. De ce fait, les personnes âgées, principalement des femmes, demeurent souvent à la campagne privées de toute protection.

13. Le déclin des solidarités traditionnelles touche différemment les hommes et les femmes, mais cette disparité n'a pas encore été étudiée par les chercheurs. Les décideurs des pays en développement commencent à peine à examiner les difficultés que traversent les systèmes traditionnels de solidarité.

B. Pays dotés de systèmes d'aide publique

14. À l'échelle mondiale, un tiers des personnes âgées à charge dépendent d'un système d'aide extérieur à leur famille élargie. La plupart vivent dans les pays développés. C'est là que les personnes âgées sont actuellement le plus nombreuses par rapport à l'ensemble de la population : dans les pays à revenu élevé, les plus de 60 ans représentent plus de 17 % de la population contre moins de 7 % dans les pays à faible revenu¹².

15. Dans les pays à revenu élevé (sauf le Japon), moins de 20 % des personnes âgées habitent avec leurs enfants (contre 75 % dans les pays à faible revenu d'Asie et d'Afrique). La majorité des personnes âgées de ces pays vivent soit avec une seule autre personne, généralement leur conjoint (52 %), soit toutes seules (29 %) ¹³. Les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes à vivre seules.

16. Le soutien psychosocial qu'offre la famille demeure important même si, dans les pays développés, la plupart des personnes âgées dépendent de l'État pour leurs pensions et leurs soins de santé. La proportion des personnes âgées vivant en institution va de 4 % en Israël et au Japon à 11 % aux Pays-Bas¹⁴. La plupart des soins offerts dans ce cadre institutionnel sont assurés par des femmes qui sont souvent sous-rémunérées. De plus, la plupart des bénéficiaires de ces soins sont également des femmes. Au Canada, en Israël et aux

États-Unis par exemple, trois quarts des résidents des hospices sont des femmes¹⁵.

17. Dans les pays développés, la sécurité financière des personnes âgées dépend presque entièrement de leurs pensions d'État. Actuellement, les régimes de retraite obligatoires couvrent plus de 90 % de la population active des pays industrialisés. Les gouvernements assurent le financement et la gestion des pensions d'État. Dans ces pays, le système le plus courant est celui du régime par répartition en vertu duquel les adultes actifs versent des cotisations qui sont déduites de leur salaire et servent à financer les pensions de ceux qui sont déjà à la retraite. Comme le système exige que le bénéficiaire soit employé de façon continue dans le secteur structuré, les femmes tendent à être désavantagées.

18. Du fait du vieillissement de la population, les systèmes fonctionnant sur la base de la répartition font l'objet d'une remise en cause. Le rapport entre le nombre des actifs et celui des retraités est en train de changer. Les dépenses liées aux pensions d'État ne peuvent donc qu'augmenter considérablement. Dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les dépenses que les États ont consacrées aux pensions ont progressé deux fois plus vite que le produit intérieur brut (PIB) entre 1960 et 1990 et en représentent aujourd'hui près d'un dixième¹⁶. Au cours des 50 prochaines années, les dépenses publiques consacrées aux pensions de retraite augmenteront dans toutes les régions (si les tendances actuelles en matière de démographie et de dépenses n'évoluent pas).

19. À cause de ces changements, les gouvernements, les retraités et les actifs des pays en développement s'interrogent aujourd'hui sur l'avenir des pensions au titre de régimes publics. De nombreux pays ont commencé à mettre en place des régimes privés de retraite complémentaire. Parallèlement à ces tendances, on assiste de plus en plus à un retour de la famille et de la collectivité comme source de soutien aux personnes âgées. De nombreuses initiatives font une large place à la prise en charge privée comme principal moyen de venir en aide à ces dernières.

20. Cette nouvelle tendance à privilégier la prise en charge privée par opposition à la prise en charge publique a eu pour effet de faire augmenter la demande de personnel pour s'occuper des personnes âgées. Partout dans le monde, ce sont essentiellement des femmes qui remplissent cette fonction au sein de la famille. La plupart des sociétés trouvent normal que les femmes assument cette responsabilité sans aucune rémunération. Les choix des femmes s'en trouvent réduits et leurs possibilités d'épanouissement personnel limitées. Les femmes sont souvent tiraillées entre les besoins

de leurs enfants et ceux de leurs parents âgés. De surcroît, comme elles travaillent de plus en plus, entre les soins, les tâches ménagères, les responsabilités familiales et le travail, elles doivent faire face à une charge de travail double, voire triple.

III. La situation des femmes âgées

21. La féminisation de la population du troisième âge est un phénomène mondial. Dans la plupart des pays, les femmes vivent plus longtemps que les hommes. À 15 ans, leur espérance de vie est supérieure de huit ans à celle des hommes aux États-Unis, de sept ans au Canada et de six ans en Belgique, en Suède et en Allemagne, par exemple. Dans la plupart des pays en développement, elles vivent aussi plus longtemps que les hommes, bien que la différence ne soit pas aussi marquée que dans les pays industrialisés. À 15 ans, par exemple, elles peuvent s'attendre à vivre cinq ans de plus que les hommes à Maurice et quatre ans au Venezuela¹⁷. La différence entre les sexes augmente encore après 75 ans : presque deux tiers des personnes du quatrième âge sont des femmes.

A. Conditions d'habitation

22. Comme les femmes vivent plus longtemps que les hommes, elles risquent plus de vieillir seules. Dans presque tous les pays, les veuves sont plus nombreuses que les veufs. En Afrique et en Asie, plus de 50 % des femmes de plus de 65 ans sont veuves, contre seulement 10 à 20 % des hommes. Aux États-Unis, 30 % des personnes âgées de plus de 65 ans vivent seules et 80 % sont des femmes¹⁸. En Suisse, les femmes âgées sont quatre fois plus nombreuses que les hommes à vivre seules (40 % contre 10 %) et en Allemagne, elles sont six fois plus nombreuses (37 % contre 6 %)¹⁹. Cette situation est caractéristique de la plupart des pays développés.

23. Dans les pays dotés de systèmes d'aide traditionnels, le nombre de femmes seules est beaucoup plus faible que dans les pays développés tout en restant plus élevé que celui des hommes. Dans les pays en développement, la plupart des personnes âgées, qu'elles soient veuves ou non, habitent avec leurs enfants. Plus une femme a eu d'enfants, plus elle a de chances de vivre avec l'un d'entre eux. La diminution des taux de fécondité aura toutefois pour effet de réduire le nombre de proches auxquels les personnes âgées pourront faire appel. En Jamaïque, les femmes avaient en moyenne six enfants en 1960. En 1990, elles n'en avaient plus que 2,8 et, en 2000, on estime qu'elles n'en auront plus que deux²⁰. Cette

nouvelle tendance, aggravée par la disparition des structures familiales traditionnelles, laissera de nombreuses générations futures de femmes seules sans aucun système d'aide auquel faire appel lorsqu'elles ne pourront plus être indépendantes.

B. Situation économique

24. Les femmes âgées sont plus souvent pauvres que les hommes. Au cours de leur vie, les femmes ont moins l'occasion de gagner et d'économiser de l'argent que les hommes. Leur activité est généralement non rémunérée. Lorsqu'elles ont un emploi, elles sont souvent moins bien payées et travaillent à temps partiel. De plus, comme elles n'ont pas le même parcours professionnel que les hommes, elles bénéficient moins souvent des régimes officiels de retraite. Leur participation à la vie active est en général plus courte et plus irrégulière et plus souvent axée sur le secteur non structuré. La sécurité sociale a été créée à l'intention des travailleurs salariés et ne reconnaît que rarement la valeur du travail de la ménagère et de la mère de famille. Le Programme d'action de Beijing constate que le risque de sombrer dans la pauvreté est plus élevé pour les femmes que pour les hommes, en particulier après un certain âge, quand la protection sociale est liée à un emploi rémunéré continu²¹.

25. De plus, les pratiques culturelles et systèmes juridiques de nombreux pays sont discriminatoires vis-à-vis des femmes. Souvent, les femmes ont moins de droits dans les domaines de la propriété et de la succession et ont un statut social inférieur aux hommes. Dans certaines cultures, les biens passent du mari au fils aîné.

26. Tout ceci explique que, de par le monde, les femmes âgées soient plus souvent pauvres que les hommes. Aux États-Unis, un tiers des femmes seules de plus de 65 ans vivaient dans la misère en 1986, soit deux fois plus que le reste de la population²². Selon une étude réalisée dans sept pays développés, les personnes âgées qui vivaient seules avaient des moyens financiers inférieurs à celles qui vivaient en couple (ajustés en fonction des différences liées à la taille des ménages). Cette conclusion valait d'autant plus quand la personne âgée était une femme²³.

27. Dans les pays en développement, où les fonds d'assistance publique sont rares, les femmes âgées courent encore plus de risques de vivre dans la pauvreté. En Chine, 41 % des femmes âgées vivant dans des zones urbaines ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté absolue (qui représente 70 % du seuil de pauvreté normal) contre seulement 4 % pour les hommes. Au Venezuela, deux tiers des personnes âgées dont le revenu appartient au décile le plus bas sont des femmes²⁴. En général, les veuves sont les

plus vulnérables. En Inde, par exemple, les ménages dont le chef de famille est une veuve sont de loin le groupe le plus pauvre. Leurs dépenses sont inférieures de 70 % au revenu national²⁵.

C. Santé

28. Les femmes âgées sont beaucoup plus sujettes aux maladies chroniques et aux incapacités. Leur espérance de vie, qui est en général plus longue que celle des hommes, en pâtit souvent. On entend par espérance de vie en bonne santé le nombre moyen d'années qu'un individu peut vivre sans limitations fonctionnelles. Il est difficile de comparer les données de l'espérance de vie en bonne santé enregistrées dans différents pays. Cependant, plusieurs études aboutissent à la même conclusion : les femmes âgées de 65 ans peuvent s'attendre à vivre encore un nombre d'années relativement plus grand que les hommes avec de telles limitations. Les données recueillies dans les pays en développement montrent qu'il s'agit bien d'un phénomène universel²⁶.

29. Les femmes ne sont pas défavorisées du simple fait qu'elles vivent plus longtemps que les hommes. Les problèmes de santé des femmes âgées ont pour origine la discrimination dont elles font l'objet dès leur jeune âge. En effet, on se préoccupe bien moins de la nutrition et de la santé des filles que de celles des garçons, d'où les maladies chroniques de la vieillesse comme l'ostéoporose ou l'anémie.

D. Contribution au développement

30. Les femmes âgées apportent à la famille et à la communauté une aide multiforme. Celles qui, dans de nombreuses sociétés, vivent dans leur famille, y accomplissent des travaux domestiques essentiels : elles font les courses, la cuisine, le ménage, etc. Elles s'occupent souvent de leurs petits-enfants et permettent ainsi à leurs filles de gagner leur vie. Dans bien des communautés, elles donnent des conseils aux jeunes, arrangent les mariages, gardent les enfants, servent d'accoucheuses, soignent les mourants, dirigent les rites religieux et font un travail bénévole diversifié. Nombre d'entre elles tirent un revenu du commerce et de l'artisanat.

31. Cependant, leur contribution au bien-être de la famille et de la communauté passe généralement inaperçue. Les sociétés considèrent souvent les femmes âgées comme une charge supplémentaire et ignorent leur apport. Par ailleurs, les stéréotypes féminins les confinent dans certains rôles domestiques et familiaux et les excluent de la prise de

décisions intéressant la collectivité. À l'inverse des hommes, les femmes qui prennent de l'âge avancent rarement dans leur carrière. De manière générale, elles ont peu de choix dans ce domaine.

IV. Recommandations

32. À partir de l'analyse préliminaire de la situation, on pourrait envisager un certain nombre de recommandations dans plusieurs domaines.

A. Recherche

33. Jusqu'ici, les compétences techniques et les travaux de recherche relatifs aux systèmes de prise en charge des personnes âgées selon des critères de sexe font défaut. Aussi, les instituts nationaux et internationaux de recherche et de statistique devraient-ils :

- a) Ventiler toutes les données par âge et par sexe;
- b) Analyser les besoins des personnes âgées et des personnes qui s'en occupent selon des critères de sexe;
- c) Porter une attention particulière à la situation des personnes âgées dans les pays en développement et mener des recherches pour montrer comment la disparition des systèmes traditionnels de prise en charge frappe différemment les femmes et les hommes;
- d) Analyser les conséquences de la privatisation des régimes publics de retraite et de soins de santé selon des critères de sexe et d'âge;
- e) Élaborer une méthode de calcul de la valeur du travail non rémunéré des femmes.

B. Sécurité économique

34. Partout dans le monde, les femmes sont généralement plus pauvres que les hommes. Les pouvoirs publics et les institutions intergouvernementales et non gouvernementales devraient donc :

- a) Veiller à ce qu'à tout âge, les femmes aient les mêmes droits à l'emploi et au revenu que les hommes;
- b) Donner une valeur à l'importante contribution que les femmes âgées apportent dans le domaine du développement;

c) Consacrer des ressources à des activités en faveur des femmes âgées afin de combler l'écart des revenus entre les deux sexes;

d) Éliminer la discrimination à l'égard des femmes en matière de régimes publics de retraite fondés sur le principe de l'emploi continu dans le secteur structuré, et étendre, autant que faire se peut, la couverture de ces régimes aux secteurs informel et agricole;

e) Veiller à ce que la tendance à confier dorénavant les fonds de retraite à des caisses d'épargne individuelles tienne compte de la différence de besoins et d'intérêts entre les femmes et les hommes;

f) Veiller à ce que les femmes âgées puissent accéder au crédit et avoir la possibilité de gagner un revenu;

g) Faire participer les femmes et les hommes sur un pied d'égalité à toutes les étapes de l'élaboration et de l'application des politiques économiques qui affectent les personnes âgées.

C. Éducation et démarginalisation des femmes

35. Le niveau d'éducation de type classique des femmes âgées est nettement inférieur à celui des hommes et les femmes participent beaucoup moins que les hommes aux affaires publiques. Les pouvoirs publics ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales devraient donc :

- a) Faire en sorte que tout au long de leur vie, les filles et les femmes aient les mêmes droits à l'éducation et à la formation professionnelle que les hommes et encourager chez les femmes l'estime de soi à toutes les étapes de la vie;
- b) Encourager chez les femmes l'apprentissage tout au long de la vie, leur donner des possibilités de formation et de recyclage, doter les femmes âgées de connaissances techniques modernes et traditionnelles afin qu'elles restent dans le courant général;
- c) Veiller à l'autonomie et à la productivité des femmes âgées;
- d) Promouvoir, par le biais des médias et de l'éducation, une image positive des femmes âgées dans le domaine de la prise de décisions politiques et économiques;
- e) Accorder une attention particulière à la situation des femmes âgées dans le cadre de l'Année internationale des personnes âgées (1999).

D. Bien-être des personnes qui s'occupent des personnes âgées

36. On a besoin de femmes qui s'occupent des personnes âgées et les pouvoirs publics, comme les organisations intergouvernementales et non gouvernementales devraient :

a) Attacher un plus grand prix au travail non rémunéré des personnes qui dispensent des soins aux personnes âgées en sachant que l'offre dans ce domaine n'est pas illimitée;

b) Veiller à ce que l'aide attendue des femmes qui s'occupent de personnes âgées n'augmente pas indûment par rapport à celle qu'on attend des hommes;

c) Libérer de temps à autre de leurs tâches les personnes qui s'occupent des personnes âgées et leur fournir des services divers : aide pour les travaux ménagers, constitution de groupes d'autoassistance, formation et conseils spécialisés;

d) Encourager une répartition équitable, entre femmes et hommes, des responsabilités concernant les soins à dispenser aux personnes âgées;

e) Envisager l'octroi d'une aide financière aux personnes qui s'occupent de personnes âgées dans un cadre non structuré;

f) Soutenir les femmes qui combinent travail salarié et soins de personnes âgées en prévoyant notamment des horaires de travail flexibles, des congés pour leur permettre de s'occuper des personnes âgées qui sont à leur charge et leur réintégration si elles ont dû interrompre leur carrière;

g) Offrir aux personnes âgées d'autres services tels que soins à domicile ou centres de jour.

Notes

¹ *Rapport de la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme, Mexico, 19 juin-2 juillet 1975* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.IV.1), chap. III, résolution 13. Sécurité sociale en tant que sécurité familiale pour les femmes, y compris les femmes âgées et les femmes handicapées.

² *Rapport de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, Copenhague, 14-30 juillet 1980* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.80.IV.3).

³ *Rapport de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, Vienne, 26 juillet-6 août 1982* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.16).

⁴ *Rapport de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, Nairobi, 15-26 juillet 1985* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.85.IV.10), chap. I, sect. A.

⁵ *Documents officiels du Conseil économique et social, 1992, Supplément No 4* (E/1992/24).

⁶ *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.3).

⁷ *Documents officiels du Conseil économique et social, 1997, Supplément No 7* (E/1997/27).

⁸ Banque mondiale, *Averting the Old Age Crisis: Policies to Protect the Old and to Promote Growth. A World Bank Policy Research Report* (New York, Oxford University Press, 1994), p. 3.

⁹ United States Government, Department of Commerce, Economics and Statistics Administration, Bureau of the Census, *Older Workers, Retirement, and Pensions: A Comparative International Chart book. IPC/95-2* (Washington, D.C., 1995), p. 6.

¹⁰ Nana Apt, *Coping with Old Age in a Changing Africa* (Aldershot, Avebury, 1995).

¹¹ *World Urbanization Prospects 1990* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.91.XIII.11).

¹² Banque mondiale, op. cit. p. 28.

¹³ Ibid., p. 62 à 64.

¹⁴ Gouvernement des États-Unis, Ministère du commerce, Administration des données économiques et statistiques, Bureau du recensement, *An Ageing World, II. International Population Reports P95/92-3*, (Washington, 1993) p. 55.

¹⁵ Ibid., p. 55.

¹⁶ Banque mondiale, op. cit., p. 6.

¹⁷ Ibid., p. 29.

¹⁸ Lee Sennott-Miller «Factors influencing the physical and emotional vulnerability of older women». Document d'information pour la réunion du Groupe d'experts sur les femmes vulnérables, Vienne, 26-30 octobre 1990, p. 28.

¹⁹ Banque mondiale, op. cit., p. 29.

²⁰ Denise Eldemire, «Older Women: a situational analysis». Descriptif de pays établi à l'intention de la Division de la promotion de la femme du Secrétariat de l'ONU, non publié, p. 17.

²¹ *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexe II, par. 52.

²² Banque mondiale, op. cit., p. 30.

²³ Gouvernement des États-Unis, Ministère du commerce, Administration des données économiques et statistiques, Bureau du recensement, *An Ageing World, II*. International Population Reports P95/92-3, (Washington, 1993), p. 53.

²⁴ Banque mondiale, op. cit. p. 30.

²⁵ Ibid., p. 53.

²⁶ Gouvernement des États-Unis d'Amérique, Ministère du commerce, Administration des données économiques et statistiques, Bureau du recensement, *An Ageing World, II*. International Population Reports P95/92-3, (Washington, 1993, p. 55).
